New **B**runswick **S**ociety of **C**ertified
Engineering **T**echnicians and **T**echnologists

Société des **t**echniciens et des **t**echnologues
agréés du **g**énie du **N**ouveau-**B**runswick

2 - 385 Wilsey Road, Fredericton, New Brunswick E3B 5N6
tel: (506) 454-6124 fax: (506) 452-7076 E-mail: nbscett@nbscett.nb.ca Web site: www.nbscett.nb.ca

PROGRAMME D'ASSURANCE DU PERFECTIONNEMENT PROFESIONNEL (APP)

RÉSUMÉ DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Nom :
Numéro d'agrément :
Date : pour la période de temps : à :

	A	B	C	D	E	F	G

crédits réclamés Total

A. Pratique professionnelle (employé dans un domaine) - un crédit par 20 heures jusqu'à 20 crédits maximum annuellement

B. Activité formelle (cours structuré/programme) - un crédit par heure de cours jusqu'à 30 crédits maximum annuellement

C. Activité non-formelle (activité d'apprentissage non-structurée) – un crédit par heure de cours jusqu'à 30 crédits maximum annuellement

D. Participation aux activités favorisant l'interaction entre les pairs - un crédit par heure jusqu'à 20 crédits maximum annuellement

E. Présentations (préparation/présentations/prestation) - un crédit par heure jusqu'à 20 crédits maximum annuellement

F. Contribution aux connaissances (accroissement et développement de la base des connaissances techniques) – un crédit par heure jusqu'à 30 crédits maximum annuellement

G. Temps sur chantier est de faire la cueillette de donnés/présentation/interprétation en relation avec les dessins en ingénierie- un crédit par heure jusqu'à 30 crédits maximum annuellement

100 crédits de perfectionnement professionnel est l'optimal suggérer pour assurer que le technicien ou technologue reste à jour sur le plan professionnel. Les crédits excédant le maximum annuellement peuvent être transporter d'une année à l'autre pour 3 ans pour les catégories B, D, E, F et G.